

# RAPPORT D'ÉVALUATION

## Champ de formations Science politique

Université Toulouse 1 Capitole

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020**  
**VAGUE A**

Rapport publié le 23/07/2020



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Nelly Dupin, Président par  
intérim, Secrétaire générale

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Édouard Verny, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

## ÉVALUATION RÉALISÉ EN 2019-2020 SUR LA BASE DE DOSSIERS DÉPOSÉS LE 20 SEPTEMBRE 2019

Ce rapport contient, dans cet ordre, l'avis sur le champ de formations *Science politique* et la fiche d'évaluation de la formation qui le compose.

- Master Science politique

## PRÉSENTATION

Le champ *Science politique* de l'Université Toulouse 1 – Capitole (UT1) ne comprend que le seul master de Science politique de cette Université qui procède d'un partenariat avec l'Institut d'Études Politiques (IEP) de Toulouse. Il n'existe pas, à l'UT1, de licence mention *Science politique* mais, au sein de la licence *Droit* intégrée dans le champ *Droit*, est proposé en troisième année un parcours *Droit et science politique*. La première année de master (M1) présente un parcours en formation initiale ou continue dispensé à l'UT1 et un autre en formation continue à l'IEP. La seconde année de master (M2) est construite en six parcours spécialisés. L'Université de Montpellier et celle de Bordeaux disposent également de formations en Science politique.

## AVIS GLOBAL

L'affichage d'un champ *Science politique*, même construit autour d'un unique master, montre une volonté de maintenir ce champ disciplinaire au sein de la Faculté de droit et de science politique de l'UT1. Il est précieux que subsiste ainsi, par l'entremise des Facultés de droit et de science politique, une association pédagogique et scientifique entre le Droit (singulièrement le droit public) et la Science politique. Ce champ disciplinaire repose sur une indispensable collaboration avec l'IEP de Toulouse dont les enseignants-chercheurs spécialisés en Science politique, bien plus nombreux que ceux de l'UT1, contribuent aux enseignements prodigués dans ce master, par des cours mutualisés ou des cours spécifiques. Toutefois, la construction du master *Science politique* donne, sous certains aspects, l'impression d'une juxtaposition entre les enseignements de l'UT1 et ceux de l'IEP.

L'attractivité du champ *Science politique* est forte et se démarque à la fois par une démarche de professionnalisation favorisée par une bonne exploitation de son environnement socio-économique et par un adossement à la recherche particulièrement marqué.

## ANALYSE DÉTAILLÉE

Le master *Science politique* dispose de partenariats avec des acteurs du monde socio-économique, d'un bon adossement à la recherche et bénéficie aussi, du moins pour certains de ses parcours, de collaborations internationales établis par l'UT1 et par l'IEP de Toulouse.

Des cours confiés à des intervenants praticiens complètent ceux dispensés par des enseignants-chercheurs. Les stages sont obligatoires en deuxième année du master. La place de la recherche doit être soulignée ; elle est assurée non seulement par la participation aux activités des deux équipes d'accueil auxquels est adossé le master mais aussi par des enseignements méthodologiques et par la rédaction d'un mémoire. L'outil numérique est bien exploité et des dispositifs pédagogiques innovants sont employés.

Le suivi des étudiants diplômés, opéré par les services de l'UT1 sans que la formation considérée ne dispose d'outils spécifiques, ne produit pas de données suffisamment éclairantes.

Le pilotage du champ *Science politique* résulte d'une collaboration, qui devrait être davantage précisée, entre la Faculté de droit et de science politique de l'UT1 et l'IEP de Toulouse. Au-delà des compétences évidentes des instances centrales de l'UT1, du Conseil de la Faculté et du Doyen, il s'avère regrettable que les Conseils de perfectionnement, qui existent dans les formations développées par l'IEP, n'aient encore été mis en place dans les parcours organisés par la Faculté de droit et de science politique. Si l'IEP de Toulouse compte onze enseignants-chercheurs en Science politique, la Faculté de droit et de science politique de l'UT1 n'en comprend que deux, ce qui rend indispensable une coopération entre ces deux établissements pour que puisse être maintenue une offre crédible en Science politique à l'UT1 qui doit néanmoins s'interroger sur son investissement dans ce champ disciplinaire.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Affichage de la science politique en tant que champ autonome traduisant une volonté, pour l'UT1, de maintenir une activité visible en Science politique.
- Autres points forts exposés dans la fiche de l'unique formation composant ce champ.

### Principaux points faibles :

- Nombre d'enseignants-chercheurs en Science politique insuffisants à la Faculté de droit et de science politique qui n'en compte que deux.
- Autres points faibles exposés dans la fiche de l'unique formation composant ce champ.

### Recommandations :

Il semble difficile de maintenir un champ disciplinaire au sein de l'UT1 autour de deux enseignants-chercheurs spécialisés en Science politique, sans procéder à d'autres recrutements et clarifier la coopération entre l'établissement et l'IEP.

Les autres recommandations figurent dans la fiche de l'unique formation composant ce champ.

## POINTS D'ATTENTION

La formation présentée ne nécessite pas de modifications majeures et structurelles dans la construction du projet pour la prochaine période contractuelle.

# FICHE D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

## MASTER SCIENCE POLITIQUE

Établissement : Université Toulouse 1 Capitole – UT1

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Science politique* proposé par l'Université Toulouse 1 Capitole, en partenariat avec l'Institut d'études politiques de Toulouse, offre une formation de deux ans visant aux emplois d'encadrement supérieur dans les secteurs public et privé ou à la poursuite d'études en doctorat. La première année de master (M1) présente deux parcours: le premier, résolument généraliste et pluridisciplinaire, est ouvert à la formation initiale ou continue et est dispensé à l'Université de Toulouse 1; le second, *Gouvernance des systèmes éducatifs*, n'est proposé qu'en formation continue à l'IEP. La deuxième année de master (M2) offre une spécialisation plus précise à travers six parcours diversifiés: *Relations internationales et politiques de sécurité* (RIPS), *Politiques de sécurité* (PS), *Conseil et expertise et action publique* (CEAP), *Gouvernance des relations internationales* (GRI), *Etudes culturelles* (EC) et *Gouvernance des systèmes éducatifs* (GSE). Les débouchés professionnels sont variés en fonction du parcours choisi. Le master comprend, en formation initiale, 488 heures de cours en première année et, suivant les parcours, de 220 heures (RIPS) à 280 heures (GRI) de cours en deuxième année. La formation est dispensée en présentiel à l'Université et à l'IEP, mais aussi en formation à distance (pour les parcours PS et GR) et dans des sites délocalisés.

### ANALYSE

#### Finalité

Les compétences attendues, personnelles et professionnelles, sont bien listées dans le dossier. On regrette que les objectifs de connaissances ne soient pas également détaillés, même s'ils sont présentés comme spécifiques à chaque parcours de master en fonction des objectifs professionnels. La fiche Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) mentionne certains débouchés visés par le diplôme et des secteurs d'activités et types d'emplois accessibles après le master, mais on peut regretter que cela ne soit pas davantage explicité dans le dossier, ce qui rend, par ailleurs, difficile une appréciation sur la pertinence et la cohérence des enseignements par rapport aux objectifs professionnels.

### Positionnement dans l'environnement

Seul master en science politique dans l'environnement régional, la formation a, par ailleurs, développé certaines spécificités thématiques, avec ses différents parcours, qui la distinguent, en partie, des autres masters de science politique existant au niveau national (et notamment à Bordeaux ou à Montpellier).

Le master dispose d'une très bonne articulation avec la recherche, à travers l'adossement à deux laboratoires – équipes d'accueil, le Laboratoire des sciences sociales du politique (LaSSP) et l'Institut de droit de l'espace, des territoires, de la culture et de la communication (IDETCOM), mais aussi des formations à la recherche obligatoires dans tous les parcours, ou encore la réalisation d'un mémoire qui intègre une dimension de recherche.

La formation est bien insérée dans l'environnement socio-économique et culturel. Cela est d'abord attesté par l'existence de différents partenariats développés au niveau de chaque parcours. Des professionnels interviennent également dans chaque parcours, ce qui favorise les liens avec le milieu socio-économique ou administratif.

Le master a développé des partenariats intéressants au niveau international pour les parcours PS et CEAP. Ce dernier parcours propose des délocalisations de la formation à Sofia (Bulgarie) et à Libreville (Gabon) et un double diplôme a été créé avec l'université de Bologne. On aimerait toutefois en savoir plus concernant les autres parcours. Il manque en outre des données précises sur les échanges internationaux des étudiants et enseignants qui ne sont qu'évoqués dans le dossier (pas de données chiffrées sur les flux entrants et sortants).

### Organisation pédagogique

L'organisation du master répond à une logique de spécialisation progressive, grâce à l'existence, en M1, de deux unités d'enseignements optionnelles permettant aux étudiants de préparer leur orientation vers l'un des parcours de M2. La structure de la formation manque néanmoins de lisibilité car certains parcours proposés (GSE, CEAP, EC) commencent dès la première année de master tandis que les autres n'apparaissent qu'en deuxième année. Cela s'explique par le fait que les premiers sont adossés à la quatrième année de l'IEP et d'autres au M1, mais cela peut interroger sur la cohérence et l'unité de la mention. En deuxième année, les parcours se juxtaposent davantage qu'ils ne s'intègrent dans une logique d'ensemble. L'identité générale du master apparaît, de ce fait, peu lisible. Il serait utile de renforcer de ce point de vue les passerelles et les mutualisations de cours entre parcours, comme cela est d'ailleurs envisagé.

Le master est ouvert à la formation continue, le parcours GSE lui est même complètement dédié. Des dispositifs sont prévus pour les étudiants ayant des contraintes personnelles (notamment situations de handicaps et sportifs de haut niveau). Le master accueille aussi des étudiants par le dispositif de la Validation d'acquis d'expérience (VAE) et est également accessible par le biais de la Validation d'acquis professionnels (VAP) et la Validation d'études supérieures (VES).

La place de la professionnalisation est satisfaisante avec la présence d'intervenants professionnels, des modules dédiés, des projets individuels et collectifs et la réalisation d'un stage d'une durée minimale de trois mois (IEP) et deux mois (Université) en deuxième année. Les étudiants peuvent s'appuyer non seulement sur un service des stages mais aussi une plateforme « alumni ». Il pourrait être intéressant d'intégrer la possibilité d'un stage dès le M1.

La place accordée à la recherche est tout à fait satisfaisante. Les étudiants ont tout d'abord, dès le M1, l'obligation de suivre un cours de Méthodes des sciences sociales (33 heures) et doivent rédiger un mémoire, dont on peut simplement regretter le faible nombre de crédits *European credits transfer system (ECTS)* qui lui est affecté (2 ECTS). Tous les parcours de M2, à l'exception du parcours GES, imposent la rédaction d'un mémoire de recherche, de stage ou d'application professionnelle, et prévoient un séminaire commun de techniques de recherche (20 heures).

Outre les outils numériques classiques (de type moodle), le master dispose d'un service de formation à distance

et d'une plateforme de e-learning. Des cours dédiés au numérique sont aussi proposés. Enfin, des pratiques innovantes sont mises en œuvre (jeux sérieux).

La place de l'international se traduit notamment par l'existence d'un enseignement obligatoire en langue vivante. On regrette en revanche l'absence de cours donnés en langue étrangère, en particulier pour les parcours *a priori* davantage tournés vers l'international (GRI et RIPS). Le dossier ne donne malheureusement pas d'informations chiffrées sur la mobilité internationale.

### Pilotage

Le pilotage de la formation n'est pas satisfaisant. La manière dont les responsabilités pédagogiques sont réparties trahit tout d'abord un certain déséquilibre. La première année de master est dirigée par un seul enseignant-chercheur, tandis que chaque parcours de master est piloté par une ou deux personnes. Cela montre que chaque parcours fonctionne de manière autonome voire parallèle. On peut, de ce point de vue, s'interroger sur le pilotage au niveau de la mention. Les conseils de perfectionnement sont aussi organisés par parcours. Existants pour les parcours propres à l'IEP, ils sont encore en cours de mise en place pour les parcours opérés par l'Université. De même, les modalités d'évaluation des enseignements sont différentes selon les parcours ; elles passent par les conseils de perfectionnement et l'existence de délégués pour les parcours de l'IEP mais sont plus informelles, sinon inexistantes, dans les parcours de l'Université.

Le dossier ne permet pas d'évaluer le volume horaire attribué aux intervenants professionnels.

Les modalités d'évaluation des étudiants, telles que présentées dans le dossier, sont classiques (contrôle continu et terminal, rapport de stage ou mémoire de recherche). On ne dispose pas d'informations précises sur le suivi des compétences (portefeuille de compétences).

### Résultats constatés

Les effectifs du master sont en baisse mais restent considérables : 142 étudiants en M1 (hors parcours de formation continue comprenant 21 étudiants) en 2018-2019 (contre 179 et 224 en 2016-2017 et 2017-2018) et 210 étudiants au total sur les six parcours proposés en M2. Le master bénéficie en outre d'une bonne attractivité si l'on se fie au nombre important de candidatures (458 candidatures pour le M1 – hors formation continue - en 2018-2019 et 595 pour le M2). Près de la moitié des étudiants viennent d'un autre établissement que l'Université Toulouse 1.

Les taux de réussite sont satisfaisants (75 % de réussite sur les présents aux examens en M1, 78 % en M2 en 2017-2018). On notera toutefois que les taux de réussite des étudiants en formation à distance sont beaucoup plus faibles (33 % en 2017-2018 dans le parcours *Politique et sécurité*).

Le suivi des diplômés est assuré notamment par des services dédiés de l'Université et de l'IEP, mais les données fournies par les deux établissements ne sont pas complètement comparables, ce qui est gênant pour apprécier la situation au niveau du master. L'insertion professionnelle apparaît très variable selon les parcours. Pour les parcours opérés par l'université, les données transmises sont difficilement exploitables. A l'inverse, pour les parcours à l'IEP, trois mois après leur diplomation, de 79 % (GRI) à 100 % (GSE) des étudiants suivant les parcours étaient en insertion professionnelle.

Le dossier ne donne pas d'informations précises sur les poursuites d'études en thèse.

### Principaux points forts :

- Forte attractivité du master.
- Bonne articulation de la formation à la recherche.

### Principaux points faibles :

- Manque de coordination entre les établissements partenaires, les années et les parcours.
- Ouverture internationale insuffisamment décrite (échanges, mobilités entrantes et sortantes...).

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Science politique* bénéficie d'une forte attractivité, d'une spécialisation progressive, d'une bonne articulation de la formation à la recherche.

Les perspectives d'amélioration et d'évolution annoncées dans le dossier témoignent d'une conscience des principales faiblesses de la formation, dont la structure manque de lisibilité.

Les deux années de formation semblent en effet pensées de manière trop autonome avec un fonctionnement par parcours et une distinction nette entre ceux qui sont gérés par l'IEP et les autres. La coordination entre les deux années, entre les différents sites et entre les divers parcours devrait être renforcée, notamment par la mutualisation de cours et la mise en place d'un conseil de perfectionnement au niveau de la mention afin d'améliorer le pilotage de la formation.

L'ouverture internationale, assez mal renseignée dans le dossier (aucune donnée chiffrée sur la mobilité internationale des étudiants), mériterait enfin d'être accentuée, avec notamment la création de cours dispensés en langue étrangère pour les parcours davantage tournés vers l'international (GRI et RIPS).

## OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT



Toulouse, le 25 mars 2020

**Direction Générale des Services**

Réf. : CM/JBH/JJP EF  
Tél. : 05 61 63 38 59  
Courriel : direction.generale@ut-capitole.fr

La Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole,  
à

Madame la Présidente du HCERES  
2 rue Albert Einstein  
75013 PARIS

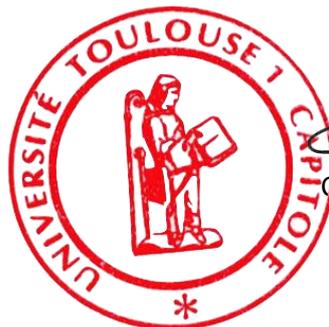
Objet : Observations relatives aux rapports d'évaluation des champs de formation de l'Université Toulouse 1 Capitole

Madame la Présidente,

Après avoir pris connaissance du contenu des rapports du HCERES sur les champs et mentions de formation de l'établissement, nous formulons les observations telles que précisées en annexe.

Nous remercions le comité pour son travail et ses recommandations dont il sera tenu compte.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de mes salutations distinguées.



La Présidente,

  
Corinne MASCALA

## **ANNEXE 1 : Champ Administration et Communication**

Responsable de champ : Francis Querol – Doyen de la Faculté d'Administration et Communication

Les observations portent sur la Licence professionnelle Aménagement paysager : conception, gestion, entretien.

1/ Il est reproché à la L3 de ne pas s'ouvrir suffisamment à l'alternance et à l'apprentissage. Or cette licence n'est ouverte qu'à l'alternance et à l'apprentissage.

2/ La place de cette formation au sein de la mention administration et communication. Deux éléments plaident en faveur du rattachement de cette formation à la mention. Tout d'abord, la licence pro s'intitule bien "administration" et "gestion des entreprises du paysage". Or le terme d'administration relève entièrement de notre mention "Administration et Communication. Même si le diplôme vise un public et une activité particuliers (entreprises du paysage). Du reste ce rattachement avait été souligné et justifié lors de la précédente évaluation. Ensuite, l'intitulé du diplôme a été modifié avec l'ajout du terme d'"administration" pour coller davantage à la mention.

3/ Le suivi des étudiants est sans doute un point faible qui devra être amélioré tout en sachant que cette responsabilité échoit à l'OVE et que le suivi est plus particulièrement le fait du partenaire.

## **ANNEXE 2 : Champ Droit**

Responsable de champ : Philippe Nelidoff – Doyen de la Faculté de Droit et Science politique

1-Après avoir pris connaissance des observations de l'HCERES sur le dossier autoévaluation, je constate avec satisfaction que les efforts que nous faisons pour bien équilibrer notre investissement entre le cycle Licence et le cycle Master ont bien été relevés, de même que la diversification de notre offre de formation et notre souci d'ouverture internationale qui se manifeste notamment par le développement de l'Ecole Européenne de Droit depuis 2014 et l'importance de la mention fusionnée droit international et droit européen.

2-En ce qui concerne le pilotage de nos formations, les conseils de perfectionnement sont aujourd'hui en place dans toutes les formations : un pour les Licences et un par mention de Master réunissant les responsables pédagogiques, des gestionnaires de scolarité, des étudiants et des représentants du monde socio-économique.

La réforme en cours de la procédure d'admission en Master nous a conduit à mettre en place des commissions pédagogiques pour chacune de nos 16 mentions de Master réunissant notamment les directeurs de M2. Des passerelles sont prévues entre les parcours de mention de Master. Un effort de structuration est également à l'ordre du jour, en particulier dans les deux mentions les plus fournies : « droit des affaires » avec le projet d'une Ecole de l'entreprise et dans la mention « droit international et droit européen » dont l'un des co-directeurs est désormais le directeur de l'Ecole européenne de droit.

L'évaluation des formations par les étudiants est en cours également, sous une forme dématérialisée, tant en L3 que pour la Licence professionnelle.

3-L'apprentissage des langues vivantes est renforcé en Licence avec une formation auto-guidée en L1 pour l'anglais et l'espagnol, en présentiel pour l'allemand et l'italien. Deux cours de droit en anglais sont créés dans le cadre de la réforme de la Licence. C'est en Master que l'effort devra être poursuivi.

4-Une plus grande utilisation du numérique est en cours avec la création de cours en ligne ouvrant à bonification en Licence, l'utilisation des plateformes Voltaire et Cogitest en L1, la mise en place d'une formation aux compétences informationnelles, en large partie dématérialisée, en Licence (avec crédits). La période actuelle de confinement nous incite également à réviser nos pratiques, avec une plus grande utilisation de la plateforme Moodle et les visio-conférences pour les cours et les TD ainsi que nos formations juridiques en FOAD. Le caractère pionnier rappelé est en mettre en relation avec l'Université Numérique Juridique Française où notre Université a été historiquement très présente.

5-Le suivi des diplômés est assuré par le niveau central. La création récente (2017) du réseau Alumni nous permettra d'aller plus loin.

6-Le faible taux de résultats dans le M2 droit fiscal (en formation continue) s'explique par le fait que certains étudiants sont inscrits sur deux ans.

### **ANNEXE 3 : Champ Économie**

Responsable de champ : Stéphane Gregoir – Directeur de l'École d'Économie de Toulouse - TSE

Quatre principaux points faibles ont été soulevés dans le rapport d'évaluation du champ de formation « Économie ». Nous apportons une information complémentaire pour en permettre une meilleure appréciation en les considérant successivement. Des réponses circonstanciées ont été faites dans le cadre adéquat pour les autres remarques faites dans les rapports d'évaluations des formations en licence et en master.

1. « Une absence des étudiants dans les conseils de perfectionnement. »

L'article L611-2 du Code de l'éducation stipule « Les établissements d'enseignement supérieur peuvent instituer en leur sein un ou plusieurs conseils de perfectionnement des formations comprenant des représentants des milieux professionnels. Les règles relatives à la composition et au fonctionnement de ces conseils sont fixées par les statuts de l'établissement.[...] ». L'article 5 de l'Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, apporte un éclairage sur les missions et la composition de ces conseils. Il stipule

« Art. 5. – Dans le cadre de la politique de l'établissement, des dispositifs d'évaluation sont mis en place pour chaque formation ou pour un groupe de formations, notamment à travers la constitution de conseils de perfectionnement réunissant des représentants des enseignants-chercheurs, des enseignants, des personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé, des étudiants et du monde socio-professionnel.

Une évaluation des formations et des enseignements est notamment organisée au moyen d'enquêtes régulières auprès des étudiants. Cette évaluation est organisée dans le respect des dispositions des statuts des personnels concernés.

Ces dispositifs favorisent le dialogue entre les équipes pédagogiques, les étudiants et les représentants du monde socio-professionnel. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et de permettre d'en améliorer la qualité. Ces dispositifs peuvent également servir de base à l'évolution de la carte de formation de l'établissement en cohérence avec la politique de site.[...] ».

D'une part, dans la mesure où les étudiants sont consultés par voie d'enquête, que leurs représentants par année et programme participent à des réunions semestrielles consacrées à l'évaluation des enseignements, les modalités pédagogiques et le contenu et l'articulation des enseignements, il nous semble que l'avis des étudiants est pris en compte. Nous veillons chaque année à communiquer auprès des étudiants sur les améliorations qui ont été mises en œuvre suite à leurs commentaires et évaluations. D'autre part, pour garantir une efficacité de fonctionnement des Conseils de perfectionnement, il a été retenu une composition des Conseils de perfectionnement plus légère que celle contenue dans l'arrêté du 22 janvier 2014. Ils se composent d'enseignants intervenant dans la formation, des responsables pédagogiques du programme, de représentants des personnels gestionnaires du programme, de membres de la direction de l'école et des représentants du monde académique international et du monde professionnel. Parmi ceux-ci, nous sollicitons pour les programmes de Master de jeunes diplômés qui ont une connaissance encore fraîche des enseignements dispensés et une première expérience de ce que ces derniers ont pu apporter de manière concrète dans leurs activités et des manques qu'il faut corriger. Ces retours nous semblent et se sont prouvés être pertinents et informatifs et complètent ce qui a déjà été discuté lors des réunions semestrielles avec les représentants des étudiants. Pour les Conseils de perfectionnement des Licences, nous envisageons d'y faire siéger les étudiants de M1 ou M2 précédemment délégués en Licence de manière à bénéficier de leur retour sur le caractère approprié de la préparation des élèves de Licence pour réussir en Master.

2. « Une qualité de l'insertion professionnelle qui ne concerne pas l'ensemble du champ car problématique pour le parcours Environmental and Natural Resources Economics du master Économie. »

Le rapport d'auto-évaluation a été rédigé au niveau des mentions et non des parcours. Les dernières informations (enquête à six mois) relatives à l'insertion professionnelle des différents parcours de la mention « économie » n'étaient pas fournies aux évaluateurs. Ils disposaient des informations à 30 mois et ont pu construire quelques statistiques sur l'insertion professionnelle des promotions anciennes. Le parcours « Environmental and Natural Resources Economics » a été repensé en particulier grâce aux travaux de son Comité de perfectionnement et doit encore connaître quelques évolutions. Néanmoins, si l'on se réfère à

l'enquête à six mois de la promotion 2018 (dernière disponible), le taux d'emploi à six mois est de 80%, légèrement inférieur au taux moyen de la promotion (91%), mais sensiblement supérieur à ce qui a pu être calculé sur le faible échantillon de répondants de l'enquête à 30 mois pour ce programme.

3. « Un taux de réussite non satisfaisant pour l'ensemble du champ du fait de sa faiblesse pour le parcours de formation à distance du master Économétrie, statistiques. »

Les données dont nous disposons donnent sur les années 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 pour les formations en partenariat avec l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) des taux de réussite de 60% à 70% et des taux en moyenne similaires hors AUF. Le parcours de formation à distance est un parcours en deux ans. Une confusion est possible entre la catégorie des redoublants et celles des personnes qui commencent leur seconde année. Par ailleurs, le parcours de formation à distance du master « Économétrie, statistiques » est ouvert à des personnes en reprise d'étude, en emploi et/ou résidant à l'étranger en pays francophone. Même si le niveau académique des inscrits est analysé avec soin et la sélection qui en résulte, peut être exigeante, les personnes en emploi rencontrent souvent des difficultés matérielles à mener à bien leur formation longue et exigeante en parallèle de leur activité professionnelle. Des abandons sont observés chaque année.

4. « Une attractivité entachée par la baisse récente des effectifs du parcours international du master Économie. »

L'école a bénéficié d'un financement exceptionnel dans le cadre d'un IDEFI du PIA1. Cet IDEFI a permis de mettre en place un ensemble d'innovations pédagogiques (serious games, outils numériques, ...), un accompagnement plus individualisé des étudiants, une préparation à l'insertion professionnelle, ... Cela se matérialise par plusieurs emplois de nature pédagogique ou au sein d'un service de relations entreprises. Ce programme IDEFI apportait un financement limité dans le temps. La pérennisation de ces services demandait de générer des ressources nouvelles. Il a été décidé de mettre en place des parcours internationaux payants dans le cadre des articles 719-181 et suivants du Code de l'éducation. Les élèves déjà présents dans l'école au moment de la mise en place de ces parcours ont pu y avoir gratuitement accès. Les fluctuations à la baisse des effectifs des parcours internationaux sont donc liées au fait qu'une population a pu en bénéficier gratuitement. L'école a mis en place une stratégie de communication à destination des élèves étrangers pour faire connaître son offre de formation en masters professionnels. La formation à destination d'une carrière académique était déjà connue et bénéficiait de la notoriété internationale de l'équipe de recherche TSE.

## **ANNEXE 4 : Champ Gestion**

Responsable de champ : Hervé Penan – Directeur de l'Ecole de Management de Toulouse - TSM

### **Point d'attention 1**

*« Il apparaît prioritaire de renforcer le volume horaire des enseignants-chercheurs en sciences de gestion dans les maquettes, en particulièrement en Licences Professionnelles... »*

Avec un effectif total de 20 Professeurs des universités et de 22 Maîtres de conférences, pour « *une offre de formation riche et équilibrée* », répondant à une demande sociale forte, le renforcement du nombre d'enseignants-chercheurs en sciences de gestion dans les formations du Champ Gestion est effectivement nécessaire. Ce point d'attention fait suite et reprend en cohérence le principal point d'attention formulé par le comité HCERES de notre laboratoire en novembre 2019. Celui-ci souligne que « *les résultats remarquables positionnent TSM-R comme une unité de référence en Sciences de Gestion en France, ... et que ... les tutelles devraient être interpellées sur la quantité de travail qu'abattent aujourd'hui collectivement les membres de TSM sur autant de fronts différents (formation, recherche et valorisation de la recherche) ... la soutenabilité du niveau d'activité de certains membres est particulièrement interrogée et seules des mesures fortes en soutien à TSM seraient susceptibles de garantir la pérennité des excellents résultats obtenus* ».

A court terme, nous répondons à une situation tendue par le déploiement de pratiques pédagogiques innovantes, le rééquilibrage des charges de service des équipes pédagogiques et le recours aux heures complémentaires dans les limites des plafonds autorisés. A moyen terme, le maintien de la qualité de l'offre de formation du champ Gestion, est effectivement conditionné à la création de postes d'enseignants-chercheurs en section 06, celle-ci relevant d'une politique nationale et d'arbitrages locaux.

Les licences professionnelles sont par définition des programmes très opérationnels destinés à préparer l'insertion professionnelle des étudiants. Ces programmes sont délivrés en alternance, importance est donnée aux enseignements dispensés par les intervenants professionnels et au rôle des tuteurs en entreprise. En fonction des moyens supplémentaires alloués, nous renforcerons la supervision académique et la qualité pédagogique des licences professionnelles qui « *répondent aux besoins du tissu économique du territoire* ».

### **Point d'attention 2**

*« Les indicateurs permettent de conclure de manière claire sur une très bonne et rapide insertion professionnelle »* en revanche, « *... la dimension qualitative des enquêtes d'insertion devrait être améliorée.* »

Conformément aux exigences de notre tutelle, l'observatoire des formations et de l'insertion professionnelle de l'université réalise un suivi des diplômés à 30 mois. Du fait de sa périodicité (trop longue) et des biais de réponses (représentativité des répondants), ce travail ne permet pas de mener une analyse qualitative pertinente de l'insertion professionnelle de nos diplômés. Des questionnaires spécifiques propres à TSM, générés par formations pour des suivis détaillés à 3, 6 et 9 mois complètent le dispositif. Ils comprennent pour l'essentiel des données quantitatives (taux d'insertion avant la fin du stage de master, type de contrat, niveaux de rémunération). Le service Qualité de TSM proposera un questionnaire enrichi en données qualitatives (catégories de postes, niveaux de responsabilité, mobilité professionnelle, création d'entreprises) afin d'être en mesure de proposer une analyse plus précise des métiers et des évolutions de carrières de nos diplômés.

### **Point d'attention 3**

*« Pour les étudiants en master, une meilleure lecture des possibilités de poursuite d'études vers des parcours recherche serait bénéfique, ... un manque d'information et de lisibilité sur les parcours recherche »* est relevé.

La formation à la recherche commence dès la première année de chaque Master où un cours d'introduction à la recherche est proposé à tous les étudiants. Ce choix pédagogique permet à des étudiants soigneusement sélectionnés et soutenus, d'être orientés vers les parcours recherche le plus tôt possible dans leur formation. Une réflexion est en cours pour sensibiliser les étudiants de TSM à la recherche dès la troisième année de la licence de gestion.

Nous avons mené une réforme de la formation à et par la recherche en 2016, celle-ci a conduit à une restructuration de l'école doctorale sur le modèle international, soit deux années de formation suivies de trois années exclusivement dédiées aux activités de recherche. Les parcours recherche de chaque mention de

master (comptabilité-contrôle, finance, gestion des ressources humaines, marketing, management stratégique) sont ainsi intégrés au sein de l'école doctorale, leurs enseignements sont en grande partie mutualisés, ils composent de fait la première année du programme doctoral en sciences de gestion. L'organisation pédagogique des parcours recherche a été présentée dans le détail dans le document d'autoévaluation de l'école doctorale (ED 478). Les étudiants qui valident la première année du programme doctoral sont diplômés d'un master parcours recherche et peuvent poursuivre leur formation doctorale. Lorsque les prédispositions d'un étudiant à la recherche et ses compétences ne sont pas avérées, possibilité lui ait donnée de réaliser un stage en entreprise. Celui-ci étudiants n'est pas autorisé à poursuivre en doctorat. Il peut se prévaloir de la mention du diplôme et envisager d'autres trajectoires professionnelles.

Ce point d'attention vient en écho des remarques du comité HCERES ayant évalué notre programme doctoral en janvier 2020. Celui-ci met en avant dans sa restitution « *l'excellence du programme doctoral avec une exigence de qualité élevée, ... l'intérêt de l'intégration des parcours recherche des masters dans l'école doctorale, ... les résultats remarquables obtenus en termes de publications et de distinctions académiques des doctorants* ». Le programme doctoral intégrant les parcours recherche des mentions de masters a été audité par l'EFMD en mars dernier pour l'obtention de l'accréditation EPAS.

## **ANNEXE 5 : Champ Informatique**

Responsable de champ : Gilles Zurfluh – Directeur de l'UFR Informatique

Aucune observation

## **ANNEXE 6 : Champ Science politique**

Responsable de champ : Philippe Nelidoff – Doyen de la Faculté de Droit et Science politique

J'ai pris connaissance des observations de l'HCERES relatives au Champ Science politique.

Ce champ, réduit pour notre Université à un Master unique et une Licence 3 Droit et Science politique reste investi par notre Faculté qui est une Faculté de Droit et Science politique. Nous pensons qu'il y a, en effet, place pour des formations qui articulent le droit public et la science politique, alors même que l'IEP propose de nombreuses formations en science politique, avec une complémentarité entre nos deux établissements.

Les formations du champ Science politique s'adressent, en effet, à des étudiants qui ne font pas l'objet du même type de sélection que pour l'entrée à l'IEP, présentent un intérêt social indéniable et s'inscrivent dans un créneau spécifique qui est celui des métiers de la défense et de la sécurité qui permet, aujourd'hui de nombreux débouchés professionnels, tant au plan interne qu'international.

Elles font l'objet d'une forte attractivité et sont proposées en formation classique et en FOAD.

Le principal problème soulevé, à très juste titre, par l'HCERES, réside dans le petit nombre d'enseignants-chercheurs (2 Maitres de conférences et un Professeur de sociologie venant de la Science politique), alors qu'il a été dit par le Président du Comité de visite qu'il faudrait atteindre normalement un pourcentage de 5% par rapport aux 143 enseignants-chercheurs relevant des sections 1 à 4 du CNU, soit un déficit d'environ 4 postes statutaires.

Il nous faut donc espérer que ce déficit pourra être comblé dans un proche avenir. Dans l'attente de cette amélioration qui est indispensable pour assurer la pérennité de ce champ, nous avons recours à des postes d'ATER et de vacataires et pouvons compter sur le fort investissement de nos collègues juristes.

Par ailleurs, des discussions sont en cours avec nos collègues de l'IEP pour parvenir à des mutualisations et à une collaboration accrue.

Le Conseil de perfectionnement de la Mention science politique a été mis en place fin 2019.

Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)